



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 02 JUILLET 2018

Date de la convocation : 15 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISSON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Madame Michelle LACOSTE (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Isabelle DEXPERT (Suppléant), Madame Isabelle HARDY (Suppléant), Monsieur Sébastien SAINT PASTEUR (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°180702_012
CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE**

DÉLIBÉRATION N°180702_012
CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

Vu la délibération du 25 janvier 2018 du Comité Syndical attribuant une Délégation de Service Public (DSP) sur 25 ans relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE,

Vu l'indemnité de résiliation du Partenariat Public Privé de 36,8 millions d'euros à verser à Gironde Très Haut Débit conformément à l'avenant de résiliation validé par le Comité Syndical du 20 octobre 2016,

Vu les besoins en emprunts bancaires pour l'année 2018 afin de financer les besoins ci-dessus,

Considérant qu'une ligne de trésorerie est un outil privilégié de gestion des flux financiers qui permettent de faire face à des besoins passagers de liquidités sans qu'il soit nécessaire de mobiliser par avance les emprunts budgétaires affectés au financement des investissements, et donc d'éviter des frais financiers. L'affectation d'une ligne de trésorerie est non budgétaire.

Vu les décalages dans le temps des financements budgétaires, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 000 €

Considérant qu'une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉLIBÉRATION N°180702_012
CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	la Banque Postale
Emprunteur	SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	20 000 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0,250 % l'an En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Le 13 juillet 2018
Garantie	Néant
Commission	10 000,00 EUR, soit 0.05 % du montant maximum payable au plus

DÉLIBÉRATION N°180702_012
CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

d'engagement	tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.00 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de la Banque Postale. Tirages/Versements - Procédure de virement de trésorerie privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 09 h 30 pour exécution en J Toute demande de tirage / remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Formalités de publicité
effectuées le 03 juillet 2018

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 02 juillet 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT